

# ENTREPRISE ET HONORAIRES

## ENTREPRISE :

Carte professionnelle N° : 1301 2016 000 009 340

Délivrée le : 5 Juillet 2019

Par : Préfecture des Bouches-du-Rhône

à : SAS BM3

Capital : 22 000 Euros

R. C : 395 155 997 – TARASCON

Code NAF : 6831 Z

Dénomination : **BM3 HAPPY IMMOBILIER**

Quartier Montblan

5 Route de Saint-Rémy

13520 MAUSSANE LE ALPILLES

Organisme de Garantie : AGF-VERSPIEREN

N° du compte : 1636 – 81200V

Ouvert par ; CREDIT LYONNAIS

Garantie financière ; 110 000,00 €

Gérant ; **Mr Yannick BOUTELOUP**

Associé unique

## BARÈME HONORAIRES

### Honoraires sur vente des maisons et appartements et immeubles :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 0 à 250 000 €	FORFAIT DE 15 000 €
De 250 001 € à 400 000 €	7 % T.T.C
De 400 001 € à 1 500 000 €	6 % T.T.C
Au delà de 1 500 000 €	5 % T.T.C

### Honoraires sur vente de terrains :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 0 à 100 000 €	FORFAIT DE 12 000 €
A partir de 100 001 €	10 % T.T.C.

LES HONORAIRES DE L'AGENCE SONT À LA CHARGE DU VENDEUR.  
SAUF CONVENTION CONTRAIRE STIPULÉE AU MANDAT DE VENTE.

### Honoraires sur Vente Fonds de Commerces :

Basés sur la valeur du Fonds de Commerce au jour de la mise en vente, à savoir : 10 % T.T.C. à la charge du vendeur ;

*SAUF CONDITIONS PARTICULIÈRES PRÉCISÉES AU MANDAT.*

### Honoraires sur Viager :

Basés sur la valeur vénale du bien au jour de la mise en vente, à savoir :

8 % T.T.C. dont 4 % T.T.C. à la charge du vendeur et 4 % T.T.C. à la charge de l'acquéreur.

*SAUF CONDITIONS PARTICULIÈRES PRÉCISÉES AU MANDAT.*

### Honoraires sur location :

1 mois de loyer : 50 % de loyer hors charges pour le propriétaire  
50 % de loyer hors charges pour le locataire  
+ TVA à 20 %

*SAUF CONVENTION CONTRAIRE STIPULÉE AU MANDAT DE LOCATION.*